

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP31-2024, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone résidentielle HN29R à même une partie de la zone résidentielle HN06R, de revoir les normes d'implantation dans la zone commerciale EH02C, d'autoriser l'usage d'habitation multifamiliale et trois (3) entrées charretières par terrain par rue dans la zone commerciale EH04C, d'autoriser les bâtiments de six (6) logements dans la zone commerciale GK13C et de retirer des terrains classés érablières dans le secteur de la rue Bergeron Ouest »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 4 novembre 2024, a adopté le premier projet de règlement numéro PP31-2024, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone résidentielle HN29R à même une partie de la zone résidentielle HN06R, de revoir les normes d'implantation dans la zone commerciale EH02C, d'autoriser l'usage d'habitation multifamiliale et trois (3) entrées charretières par terrain par rue dans la zone commerciale EH04C, d'autoriser les bâtiments de six (6) logements dans la zone commerciale GK13C et de retirer des terrains classés érablières dans le secteur de la rue Bergeron Ouest ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 20 novembre 2024, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, lesquelles modifications sont énumérées ci-après afin :

- de créer la zone résidentielle HN29R à même une partie de la zone résidentielle HN06R (secteur situé au nord de la rue Denison Est, à l'est de la rue du Lys-Blanc et de part et d'autre des rues du Géranium et de la Passiflore) et d'y prévoir les usages et normes d'implantation en y autorisant notamment les habitations d'un (1) à seize (16) logements et en y prévoyant une marge d'éloignement de vingt-cinq (25) mètres par rapport à la zone adjacente HN06R;
- de revoir les normes d'implantation dans la zone commerciale EH02C (secteur situé au nord de la rue Principale, à l'ouest du boulevard David-Bouchard et de part et d'autre de la rue Léo-Gendreau) pour notamment y permettre des bâtiments de cinq (5) étages et adapter les différentes marges aux usages permis pour cette zone;
- d'autoriser l'usage d'habitation multifamiliale de quatre (4) logements et plus, d'augmenter à sept (7) le nombre d'étages permis et de revoir les normes relatives aux entrées charretières pour la zone commerciale EH04C (secteur situé au sud de la rue des Colombes et de part et d'autre des rues Yvon et Saint-Jude Nord);
- d'autoriser un maximum de six (6) logements dans la zone commerciale GK13C (secteur situé à l'ouest de la rue Saint-Antoine Nord et de part et d'autre de la rue Boivin); et
- de retirer des terrains classés « érablières » dans le secteur situé au sud de la rue Bergeron Ouest.

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.

5. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 8 novembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 8 novembre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 8 novembre 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier